

ASSEMBLEE NATIONALE

.....
VI^{ème} LEGISLATURE

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
Direction des services législatifs

.....
Division des commissions

.....
Section des travaux en commission

.....
**Commission des lois constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale,**

.....
1^{ère} session ordinaire de l'année 2022

.....
DSL/DC/STC/CLCAG/TAB2

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

.....

**TABLEAU DES AMENDEMENTS DU PROJET DE LOI
PORTANT CREATION DE REGIONS**

N° AM	AMENDEMENTS ADOPTES	TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION
01	Reformuler l'intitulé du projet de loi comme suit : « PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE REGIONS »	PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE REGIONS
02	Reformuler l'alinéa premier comme suit : « Il est créé au titre des collectivités territoriales, les régions ci-après : »	<p><u>Article 1^{er}</u> : Il est créé au titre des collectivités territoriales, les régions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - région des Savanes : chef lieu Dapaong ; - région de la Kara : chef lieu Kara ; - région Centrale : chef lieu Sokodé ; - région des Plateaux : chef lieu Atakpamé ; - région Maritime : chef lieu Tsévié.
		<u>Article 2</u> : Le ressort territorial de chaque région ainsi créée est fixé par décret en conseil des ministres.
03	Reformuler l'article comme suit : « Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi. »	<u>Article 3</u> : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi.

04	Reformuler l'article comme suit : « La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. »	<u>Article 4</u> : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.
----	--	--